

Montant total des dépenses (somme des lignes 1 à 8)	9	
Subventions publiques non remboursables reçues par les entreprises et directement affectées aux dépenses	10	
Base de calcul du crédit d'impôt (ligne 9 – ligne 10)	11	

II - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT³

Montant du crédit d'impôt [(montant ligne 11 x 15 %) ou (montant ligne A – ligne B) si (montant ligne 11 x 15 % > montant ligne A – ligne B)]	12	
---	----	--

III - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 12 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD, millésime 2022 disponible sur impots.gouv.fr et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

³ Quelle que soit la date de clôture des exercices et quelle que soit leur durée, le crédit d'impôt est calculé sur la période allant du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020